



Education des enfants roms en Europe  
Education of Roma children in Europe



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

DGIV/EDU/ROM (2005)8

# **Cadre de référence pour les politiques éducatives en faveur des Roms, Sinti et Gens du voyage**

## **Mise en œuvre de la Recommandation (2000)4 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe**

Direction Générale IV  
Direction de l'Éducation Scolaire, Extra Scolaire et de l'Enseignement Supérieur  
Division de la Dimension européenne de l'éducation

## PREMIERE PARTIE

---

### INTRODUCTION

Ce document vient en complément de la Recommandation (2000) 4 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en février 2000, sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe et propose des stratégies pour le développement des politiques éducatives nationales en faveur des Roms.

Dans la Recommandation (2000) 4 il est rappelé que « *les politiques visant à régler les problèmes auxquels sont confrontés les Roms/Tsiganes dans le domaine de l'éducation doivent être globales et fondées sur le constat que la question de la scolarisation des enfants roms est liée à tout un ensemble de facteurs et de conditions préalable, notamment les aspects économiques, sociaux, culturels et la lutte contre le racisme et la discrimination* » et « *qu'elles devraient s'accompagner d'une politique active en ce qui concerne l'éducation des adultes et l'enseignement professionnel* ».

Il convient de noter que cette publication est un ensemble d'exemples de mesures destinées spécifiquement aux Roms qui peuvent être considérées comme des recommandations adressées aux Etats membres du Conseil de l'Europe et susceptibles de promouvoir et d'aider à la mise en œuvre de la Recommandation (2000) 4 au niveau national.

La publication s'adresse surtout aux décideurs politiques (Ministères de l'Education, Pouvoirs Locaux, politiciens...) mais aussi aux professionnels de l'Education, à la Société Civile (Associations, organisations non-gouvernementales), aux communautés roms et à l'ensemble des citoyens intéressés par cette question.

Elle couvre le domaine de l'éducation dans son ensemble. Les stratégies de mise en œuvre pratiques sont proposées sous la forme d'une grille qui contient les éléments suivants : options de politiques éducatives présentées sous forme de quatre finalités inter-dépendentes qui ensemble constituent une vision globale sur la politique éducative en faveur des Roms en Europe **1. scolarisation, 2. insertion sociale, 3. identité culturelle et patrimoine culturel rom et 4. responsabilisation et participation** .

Le document présent est élaboré sur la base du travail et de l'analyse des nécessités et besoins spécifiques des Roms réalisé par deux experts provenant de la communauté rom (Delia Grigore et Dominique Steinberger). Ultérieurement le document a été enrichi avec les contributions des experts européens lors des réunions organisées dans le cadre du Projet et également par le Forum Européen des Roms et des Gens du Voyage.

Ce document présente une synthèse d'aspects spécifiques et essaye de proposer des solutions au niveau des politiques éducatives. Cette approche globale est rendue nécessaire par le cas spécifique des Roms qui cumulent à la fois des problèmes éducatifs mais aussi sociaux, culturels et économiques. Dans cette optique globale l'éducation n'est pas vue isolée mais en relation avec l'identité et le patrimoine culturels, l'insertion sociale, la préparation à l'emploi et la participation civique.

**Une série de mesures est proposée sous la forme de quatre directions d'action différentes :**

## **1. SCOLARISATION**

Un des défis clés est de parvenir à un équilibre entre d'une part une prise en compte des besoins spécifiques des Roms et, d'autre part, l'intégration des Roms dans le système d'éducation publique. L'école et le système d'emploi gérés par l'Etat ne répondent pas aux besoins des Roms qui doivent aujourd'hui développer des compétences monnayables sur le marché du travail et des solutions personnelles pour survivre et réussir dans la société. Il est par conséquent nécessaire de rechercher de nouvelles méthodes et structures éducatives afin de permettre aux Roms de participer effectivement à cet environnement, tout en préservant leur culture et leur identité ethnique.

L'accès à l'éducation de base comporte un minimum d'années de scolarisation qui n'est pas « assuré » pour la population rom. En même temps la scolarisation est une garantie pour l'emploi. Les mesures proposées sont destinées à soutenir une meilleure participation des enfants roms à l'école.

### **L'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS CE DOMAINE**

**Le Conseil de l'Europe a conçu dans le cadre du projet en partenariat avec l'Association pour une Recherche Pédagogique Ouverte en milieu Tsigane de Strasbourg une mallette pédagogique destinée aux enfants roms du niveau préscolaire. Cette mallette consiste à préparer les enfants roms et du voyage qui n'ont pas fréquenté l'école maternelle et ne sont ni prêts ni matures pour suivre la 1<sup>ère</sup> classe d'école primaire pour intégrer l'école dans le but de limiter le retard scolaire.**

**A travers le programme du Conseil de l'Europe pour la formation des formateurs d'enseignants et des professionnels de l'Education, environ 40 séminaires de formation sont organisés par an, certains d'entre eux ayant comme thème des questions liées aux Roms (utilisation du matériel pédagogique, la culture et l'histoire des Roms dans les écoles, les médiateurs scolaires roms etc.).**

**La Division des Politiques Linguistiques élabore un cadre de référence commun pour les compétences linguistiques en romani, dont pourront s'inspirer les concepteurs des programmes d'études. Ce cadre fournirait dans un premier temps des objectifs et normes communs qui s'appliqueraient aux variantes locales du romani et à toutes les compétences linguistiques et également servira de base à la conception de supports d'alphabétisation et de formation des enseignants.**

<b>Objectifs Spécifiques</b>	<b>Mesures</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Résultats attendu</b>
<p><b>1. Rendre les écoles plus attrayantes et accueillantes pour les enfants roms</b></p>	<p><u>Programme scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire des contenus spécifiques relatifs à l'identité rom (histoire, mode de vie, littérature, musique, etc.)</li> <li>- Développer des programmes scolaires plus flexibles, davantage de cours optionnels favorables aux besoins éducatifs plus divers ;</li> <li>- Valoriser l'apprentissage non formel</li> <li>- Inclure l'apprentissage informel ainsi que les traditions et le patrimoine dans les programmes formels</li> </ul> <p><u>Formation des enseignants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enseignants par le biais de l'éducation interculturelle et les préparer à faire face aux préjugés, à l'exclusion et à la marginalisation</li> <li>- Encourager et soutenir les jeunes roms à devenir enseignants</li> </ul> <p><u>Gouvernance et Gestion de l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une direction d'établissement inclusive</li> <li>- Développer un environnement scolaire qui prévienne les discriminations, les brimades et la ségrégation</li> <li>- Développer les liens fonctionnels et la communication avec les familles et communautés roms</li> <li>- Inclure les parents roms aux conseils d'établissement</li> <li>- Promouvoir le dialogue et les échanges entre tous les étudiants dans le respect des droits de l'homme et dans un esprit de responsabilité</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>Collaboration avec le Ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Ecoles</p> <p>Instituts de formation des enseignants</p> <p>Instituts de recherche</p>	<p>Réduction de l'absentéisme scolaire des enfants roms</p> <p>Réduction des discriminations contre les enfants roms</p> <p>Augmentation de la participation et de l'intérêt des parents rom à la vie scolaire</p> <p>Plus de respect pour la diversité culturelle parmi les étudiants</p> <p>Un nombre significatif d'enseignants provenant de la culture rom</p>

<p><b>2. Combattre la discrimination des enfants roms à l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décourager la sélection implicite fondée sur l'origine ethnique et les critères de revenus</li> <li>- Promouvoir le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle par le biais d'informations appropriées sur la spécificité rom (contenu des programmes scolaires, fiches pédagogiques, modules d'enseignement, formation d'enseignants, visites à la communauté rom, projets communs en matière de développement local)</li> <li>- Soutenir une citoyenneté active et le sentiment d'appartenance commune à la culture organisationnelle de l'école</li> <li>- Apprendre à s'adresser aux instances nationales de lutte contre les discriminations, (par exemple à faire appel à l'Ombudsman « médiateur de la République» en matière de scolarisation)</li> <li>- Adopter des dispositions générales pour interdire et sanctionner la ségrégation</li> </ul>	<p>Organisations européennes et internationales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Instituts de recherche</p> <p>Ecoles</p>	<p>Réduction de préjugés et stéréotypes négatifs sur les roms</p> <p>Amélioration des connaissances des enseignants non-roms sur les Roms</p> <p>Compréhension entre cultures et réduction des conflits dans l'école</p> <p>Apprentissage sur ses droits et capacité de défendre ses droits</p> <p>Egalité de l'accès à l'enseignement scolaire pour les enfants roms</p>
<p><b>3. Préparer les enfants roms à être scolarisés dans le système scolaire général</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et mettre à disposition des moyens de mise à niveau et offrir des programmes de la deuxième chance aux enfants qui n'ont pas pu accéder à l'éducation préscolaire (ex. la mallette pédagogique pour les enfants du préscolaire réalisée par le Conseil de l'Europe, écoles d'été, classes de rattrapage...)</li> <li>- Sensibiliser les parents et les communautés roms afin qu'ils participent à l'éducation préscolaire</li> <li>- Soutenir la création de classes de maternelle bilingues dans les régions et les communautés où il existe une demande des familles roms</li> <li>- Créer des écoles maternelles bilingues (langues romani / majoritaire) dans les communautés roms dont la langue maternelle est le romani</li> </ul>	<p>Division municipale responsable de l'éducation</p> <p>Ecoles élémentaires et maternelles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms</p>	<p>Accès équitable à l'éducation de base des enfants roms et intégration de l'école élémentaire avec des connaissances de base et au même niveau que les enfants non-roms</p> <p>Parents roms sensibilisés et intéressés à l'école et à la scolarisation de leurs enfants</p> <p>Les enfants roms mieux préparés à l'enseignement primaire</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et approuver un programme d'éducation préscolaire bilingue</li> <li>- Enseignement bilingue progressif à tous les niveaux dans les écoles comprenant un grand nombre d'enfants roms, en commençant par l'enseignement préscolaire et primaire</li> <li>- Former les enseignants d'écoles maternelles à l'enseignement bilingue</li> </ul>		(notamment en diminuant les barrières linguistiques), et une meilleure participation des enfants roms à l'école primaire
<b>4. Diversifier l'offre éducative pour répondre aux besoins des enfants roms et enfants du voyage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des formes alternatives de scolarisation : écoles mobiles, passeport scolaire, enseignement à distance, programme intensif de scolarisation, programme éducatif de réintégration dans l'école</li> <li>- Elaborer un carnet pédagogique ou un carnet scolaire pour le suivi de la scolarisation des enfants du voyage</li> <li>- Organiser des rencontres entre les enfants, les parents et les institutions scolaires pour faire le point sur la situation de la scolarisation de l'enfant</li> <li>- Faciliter le lien entre les différentes écoles fréquentées par l'enfant et les instituteurs pour prendre en compte le parcours scolaire de l'enfant</li> </ul>	Ministère de l'éducation et ses structures locales  Ecoles  Organisations non gouvernementales et associations  Communautés et médiateurs roms	Augmentation de la présence des enfants roms et du voyage à l'école et réduction d'analphabétisme  Prise en compte du rythme de l'enfant posé par les périodes de voyage  Meilleure intégration des enfants du voyage dans le système scolaire tout en permettant la continuité du voyage
<b>5. Faire en sorte que la scolarité soit plus accessible et plus adaptée aux enfants roms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des actions positives afin d'encourager la scolarisation des enfants roms en collège, lycée et à l'université</li> <li>- Offrir des informations complètes et diversifiées sur l'enseignement proposé à tous les niveaux (par exemple par le biais de l'orientation professionnelle, de la communication école-parents, de l'implication des organisations non gouvernementales et associations)</li> <li>- Rapprocher et rendre accessible</li> </ul>	Ministère de l'éducation et ses structures locales  Collaboration avec le ministère responsable des affaires des minorités  Division municipale responsable de l'éducation	Nombre plus important d'enfants roms scolarisés et présents à l'école  Scolarisation devient plus accessible, plus attirante et plus adaptée aux besoins éducatifs des enfants roms

	<p>l'école aux communautés roms (par exemple en mettant à disposition un service de transport lorsque cela est nécessaire, en créant des écoles accessibles à tous les enfants dans les zones où habitent les Rom)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un système de médiateurs scolaires issus des communautés roms</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms</p> <p>Médiateurs</p>	<p>Information plus accessible pour les Rom</p> <p>Etablissement d'une relation de confiance entre l'école et les communautés roms</p>
<p><b>6. Promouvoir l'équité et les politiques sociales en faveur des enfants roms</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre gratuitement à disposition des enfants roms défavorisés des manuels et du matériel scolaire</li> <li>- Mettre à disposition des enfants des équipements sportifs ;</li> <li>- Offrir aux enfants roms certains de leurs repas et une assistance médicale gratuite</li> <li>- Distribuer des aides aux enfants roms pauvres inscrits à l'école par l'augmentation de leur allocation scolaire, l'accès gratuit aux transports, un repas gratuit à l'école (au moins un sandwich) et l'octroi de bourses</li> <li>- Mettre à disposition des bourses d'études ( bourses sur critères sociaux et bourses de mérite) pour encourager les enfants roms à continuer les études</li> <li>- Mettre en évidence la réussite scolaire des enfants roms, pour donner un exemple et un model aux autres enfants et parents roms</li> </ul>	<p>Division municipale responsable de l'éducation et de l'assistance sociale</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations (charité)</p> <p>Centres de loisirs et de rencontre</p> <p>Ecoles</p>	<p>Un nombre plus important d'enfants roms défavorisés encouragés et aidés pour fréquenter l'école</p> <p>Enfants roms provenant des milieux défavorisés fréquentent l'école au lieu de travailler</p>
<p><b>7. Mettre en place des programmes appropriés pour les enfants roms qui ont abandonné leurs études et ceux qui sont en situation d'échec scolaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les causes et l'origine sociale des élèves issus des communautés roms qui ont quitté le système scolaire (migration, chômage, absence de confiance dans l'école)</li> <li>- Proposer des mesures correctives telles que les formations accélérées des programmes de la « deuxième chance », les formations professionnelles</li> <li>- Proposer des cours du soir et des activités extrascolaires aux enfants</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales en collaboration avec le Ministère du travail et le Ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Division municipale responsable de l'éducation et du travail</p>	<p>Un nombre significatif d'enfants roms qui ont quitté l'école reprennent la scolarisation : réintégration des enfants dans le système scolaire</p> <p>Augmentation du nombre d'enfants scolarisés et qui terminent les études</p>

	<p>roms en situation d'échec scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à disposition des programmes de soutien et accompagnement scolaire gratuits et non obligatoires pour les enfants roms en dehors du programme scolaire</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Instituts de recherche</p> <p>Secteur privé</p>	<p>obligatoires</p> <p>Augmentation des succès scolaires et professionnels des enfants roms</p> <p>Relation de confiance entre l'école et les communautés roms</p>
<p><b>8. Mettre en place des programmes de scolarisation et de formation qui aboutissent à une qualification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir une formation professionnelle, en particulier dans les secteurs professionnels les plus recherchés sur le marché et rendre ceux-ci accessibles aux enfants roms (par exemple par le biais d'une orientation professionnelle qui valorise les professions et les branches d'activité traditionnelles)</li> <li>- Proposer des possibilités d'apprentissage non formel aux jeunes Roms au chômage, en dehors du système scolaire ou ayant quitté l'école très tôt</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales en collaboration avec le Ministère du travail et le Ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Division municipale responsable de l'éducation et du travail</p> <p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Syndicats</p>	<p>Un nombre d'enfants roms mieux préparés à intégrer le monde du travail</p> <p>Réduction du nombre de jeunes Roms au chômage</p>



## 2. INSERTION SOCIALE (formation professionnelle, éducation des adultes)

Les stratégies en faveur de l'éducation des Roms doivent être appuyées par des stratégies plus globales de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des opportunités d'emplois. L'éducation est le meilleur moyen à long terme d'assurer l'insertion sociale des Roms et leur accès à des droits et des opportunités égales. L'objectif est d'apporter aux membres de la communauté rom (jeunes et adultes analphabètes) une instruction de base afin de compenser les lacunes résultant de leur non-scolarisation, ainsi qu'une formation pratique et technique pour d'une part valoriser les ressources « exploitables » existant dans les communautés et d'autre part pour améliorer leur opportunités professionnelles. Ces actions doivent être accompagnées par des plans d'actions locaux, régionaux qui puissent aider les Roms à trouver des emplois, à créer des entreprises, à exercer les métiers qu'ils connaissent.

### L'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS CE DOMAINE

**Le Conseil de l'Europe réalise le Guide de formation pour les médiateurs scolaires roms. L'efficacité d'un travail comme celui du médiateur ou de l'assistant scolaire rom peut être renforcée par la promotion d'une formation initiale de qualité et adaptée aux besoins du terrain. Ce guide contiendra le profil du métier, les modules de formation des médiateurs et autres informations nécessaires pour la pratique du travail.**

Les groupes cibles sont les **jeunes roms, parents / adultes roms** (ayant la responsabilité de l'éducation des enfants), les **adultes ayant des besoins spécifiques de formation** et les **parents non-roms** en vue de diminuer les préjugés et la discrimination.

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Mesures</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Résultats attendu</b>
<b>1. Assurer le dialogue et la collaboration entre l'école et la communauté rom</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Employer des médiateurs scolaires roms</li><li>- Organiser des réunions régulières entre la direction de l'école, les enseignants et les parents/adultes roms</li></ul>	Ecoles Organisations non gouvernementales et associations Conseils régionaux	Meilleure collaboration et plus de dialogue institutionnel centré sur des problèmes concrets à résoudre entre les autorités locales, communautés roms et écoles

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en oeuvre d'un plan d'action local avec des responsabilités précises des deux cotés</li> </ul>		
<b>2. Assurer la participation des parents roms à la gestion de l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la participation des parents roms aux Conseils d'administration de l'école</li> <li>- Encourager la participation des parents roms aux Comités des parents</li> </ul>	Ecoles Communautés roms Conseil d'administration	Un nombre de Roms faisant partie du Conseil d'Administration  Une participation active et une responsabilisation des parents roms dans les Comités des parents des écoles et les Conseils d'administration des écoles
<b>3. Assurer l'éducation de base pour les adultes roms sans scolarisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer de cours de formation pour les adultes (législation, curriculum, matériel pédagogique, formation des formateurs, budget)</li> <li>- Préparer et associer les parents roms à la mise en oeuvre de la mallette pédagogique</li> </ul>	Centres de formation des adultes  Ecoles Communautés roms Organisations non gouvernementales et associations	Meilleure participation des parents d'élèves roms à la mise en oeuvre des actions destinées à leurs enfants  Augmentation du nombre d'adultes roms ayant des meilleures chances d'accès à un emploi, à une formation professionnelle et aux droits en général
<b>4. Assurer une formation professionnelle (pour les adultes n'ayant pas de qualification) spécifique selon les besoins et les demandes de la communauté rom</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les personnes dans la définition des besoins et des profils de la formation nécessaire</li> <li>- Créer un projet de formation et de travail individualisé et/ou collectif</li> <li>- Proposer de cours de formation professionnelle, séances de travail, formation courte durée, ateliers</li> </ul>	Ecoles et centres de formation professionnelle  Centres et Instituts de formation professionnelle  Organisations non gouvernementales et associations  Médiateurs	Un nombre d'adultes roms avec de meilleures chances d'accès à l'emploi  Augmentation de la qualité de la vie des membres de la communauté rom  Un meilleur support des parents roms pour leurs enfants

<p><b>5. Sensibiliser les membres de la communauté rom à l'importance de la scolarisation dès le plus jeune age</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'école pour l'insertion sociale</li> <li>- Utiliser des outils comme la Mallette pédagogique du Conseil de l'Europe pour le niveau préscolaire en communautés</li> <li>- Inciter les parents roms à inscrire leurs enfants à l'école maternelle</li> </ul>	<p>Organisations européennes et internationales</p> <p>Média</p> <p>Division municipale responsable de l'éducation</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Structure éducatives préscolaire</p>	<p>Une image plus favorable de l'école au sein des communautés roms</p> <p>Un nombre plus grand d'enfants roms entre 3 et 6 ans dans les établissements scolaires</p> <p>Plus de soutien des parents roms à la préparation et à l'inscription à l'école de leurs enfants</p>
<p><b>6. Assurer un service d'orientation professionnelle des jeunes / adultes roms</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès des Roms aux services d'accueil et conseil dans les écoles, les agences pour l'emploi, les mairies et stimuler l'emploi des Roms en tant que conseillers d'orientation professionnelle</li> <li>- Envisager des formations spécifiques pour les conseillers travaillant en milieu rom</li> <li>- Donner la possibilité de bilan de compétences et (ré) orientation professionnelle</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Centres d'information scolaire et professionnelle</p> <p>Personnel éducatifs spécialisé ou formé,</p> <p>Division municipale responsable des services sociaux et du travail</p> <p>Secteur privé</p>	<p>Meilleure information des jeunes et des adultes roms concernant l'emploi, la formation professionnelle et les filières de scolarisation</p> <p>Meilleure chance d'insertion sociale à travers l'emploi</p>
<p><b>7. Assurer la sensibilisation et l'information des parents non-roms</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des contenus spécifiques dans les rencontres régulières avec les parents</li> <li>- Organiser des activités de volontariat impliquant les parents roms et</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p>	<p>De meilleures relations entre les parents roms et non-roms et une diminution des attitudes négatives envers les Roms</p>

	non-roms		
<b>8. Diminuer les préjugés et les stéréotypes parmi la population majoritaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un partenariat entre les communautés roms et les médias locales afin de promouvoir une image plus correcte des Roms</li> <li>- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation contre le racisme et la discrimination à travers des brochures de présentation, publicités, spectacles, publications etc.</li> <li>- Favoriser l'échange par des actions locales entre les Roms et les non-Roms</li> </ul>	<p>Média</p> <p>Division municipale responsable des affaires des minorités</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Structures publiques oeuvrant pour la non-discrimination</p>	<p>Attitude plus favorable envers la culture et les spécificités de la culture rom</p> <p>Elimination progressive des stéréotypes et des préjugés contre les Roms</p> <p>Inclusion des Roms dans la vie sociale</p>

### 3. IDENTITE CULTURELLE ET PATRIMOINE CULTUREL ROM

La condition sine qua non pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du cadre de référence des politiques éducatives en faveur des Roms est le besoin de garder et de stimuler l'identité et le patrimoine culturels roms dans l'esprit de la diversité.

Favoriser et soutenir la valorisation de la culture et de l'histoire des Roms à travers des actions spécifiques est une des mesures essentielles pour que les enfants roms puissent être intégrés dans un milieu multiculturel. La promotion de la culture rom au niveau des enseignants, par des conférences, des séminaires de formation, du matériel pédagogique, l'organisation des festivals et des expositions sur l'histoire et la culture roms à destination du large public, ou encore le développement d'un Itinéraire Culturel Rom, restent des mesures indispensables pour préserver

et développer le patrimoine culturel rom dans le patrimoine culturel européen et renforcer l'identité rom.

### L'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS CE DOMAINE

Le Conseil de l'Europe produit du matériel pédagogique utilisable par les enseignants rom et non-roms qui travaillent dans des classes composées d'enfants roms mais aussi d'autres enfants. Ce matériel sous forme de publication ou de recueils de fiches pédagogiques couvrant plusieurs domaines, tels que l'histoire, la culture, le cinéma, la littérature, le théâtre, favorisera la compréhension mutuelle des différences, principe de base de l'approche interculturelle. Il sera utilisé tant pour l'éducation formelle que pour l'éducation non-formelle, dans les centres culturels ou les musées de la culture et de l'histoire des Roms par exemple. Une partie de ce matériel peut être utilisée en communauté par les enfants avec les parents.

Le lancement de l'itinéraire Culturel Roms se fera dans le cadre du projet d'éducation des enfants roms du Conseil de l'Europe.

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Mesures</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Résultats attendu</b>
<b>1. Valoriser la culture et l'histoire des Roms à travers l'éducation formelle et non-formelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte la culture rom dans les festivals scolaires et dans les activités des centres de loisirs</li> <li>- Mettre en réseau les musées de la culture et de l'histoire des Roms, ainsi que les centres culturels et les théâtres roms</li> <li>- Créer des outils pédagogiques pour les plus jeunes contenant des éléments de l'histoire et de la culture roms</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministères de l'Education</li> <li>Ecoles</li> <li>Organisations européennes et internationales</li> <li>Centres culturels</li> <li>Communautés roms</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les curricula officiels incluent des contenus spécifiques relatifs à la culture rom</li> <li>Les activités scolaires prennent en compte la diversité culturelle, notamment celle des Roms</li> <li>Elaboration des outils pédagogiques appropriés pour les enseignants, par exemple des fiches pédagogiques dans le domaine de l'histoire et de la culture des Roms</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de programmes périscolaires visant à déstigmatiser l'identité rom et à renforcer la conscience de soi des roms, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>*Les écoles d'été de culture rom et de création pour les enfants roms</li> <li>*Réalisation de magazines pour enfants roms, de revues pour enseignants roms d'ouvrages et de supports audio-vidéo sur les Roms;</li> <li>*Création de théâtres pour enfants roms</li> </ul> </li> </ul>		<p>Amélioration des connaissances des enfants roms sur la culture et l'histoire roms et développement de leur respect pour leur propre identité ethnique</p> <p>Connaissance de la culture et de l'histoire des Roms par les enfants non-roms</p>
<p><b>2. Développer du matériel pédagogique en langue Romani</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de livres, CD, cassettes audio, bande dessinée en langue Romani</li> <li>- Encourager l'utilisation de la langue romani dans le matériel pédagogique existant (traductions vers la langue romani)</li> <li>- Introduire des cours optionnels de langue, histoire et culture des Roms dans les curricula des écoles</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>Collaboration avec le ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Organisations européennes et internationales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms</p> <p>Instituts de recherche</p>	<p>Des outils pédagogiques dans la langue romani élaborés par et pour la communauté rom</p> <p>Production de nouveau matériel pédagogique adapté aux besoins spécifiques de la population rom</p>
<p><b>3. Développer l'estime de soi chez les enfants roms grâce au renforcement de leur langue maternelle dans le système scolaire ordinaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignement bilingue progressif à tous les niveaux dans les écoles comprenant un grand nombre d'enfants roms, en commençant par l'enseignement préscolaire et primaire</li> <li>- Formation des enseignants (initiale, continue, permanente, écoles d'été)</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>ONG roms</p>	<p>Construction de l'identité ethnique et développement de l'estime de soi des enfants roms</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et approbation des programmes, manuels</li> <li>- Campagnes d'information pour les parents sur l'importance de la langue romani comme langue d'enseignement</li> </ul>		
<b>4. Valoriser l'expression artistique chez les Roms pour encourager l'apprentissage interculturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire vivre l'Itinéraire Culturel Rom à travers des interventions dans les écoles d'animateurs/médiateurs par le biais de projets culturels</li> <li>- Découvrir des artistes méconnus et valoriser leurs talents et créations à travers des événements culturels</li> <li>- Créer de festivals de musique, peinture, sculpture, danse, chant et faire participer les Roms</li> <li>- Organiser des activités entre les centres culturels roms et non-roms et les différents établissements scolaires</li> <li>- Mettre en valeur le potentiel expressif de la musique pour encourager le dialogue interculturel</li> <li>- Organiser des activités éducatives autour des contes, récits roms</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Division municipale et régionale responsable de l'éducation et de la culture</p> <p>Organisations européennes et internationales</p> <p>Musées et centres culturels</p> <p>Communauté rom</p>	<p>L'expression artistique utilisée comme vecteur de connaissance réciproque et de vivre ensemble</p> <p>Appréciation et respect de la culture rom et ses formes d'expression artistique</p> <p>Meilleure compréhension réciproque des enfants roms et non-roms</p> <p>Un poids plus important donné aux activités non-formelles et des curricula cachés dans l'ensemble de l'activité scolaire</p>
<b>5. Valoriser le métier de traducteur et d'enseignant de langue romani</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler des modules de formation pour l'apprentissage de la langue romani, sinté..</li> <li>- Mettre en place des cours spécialisés pour la traduction et</li> </ul>	<p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>Collaboration avec le Ministère responsable des affaires des</p>	<p>Renforcement de l'identité culturelle rom à travers l'apprentissage de la langue romani</p> <p>Création d'un corpus de traducteurs</p>

	<p>l'interprétation de et en langue romani</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equilibrer le statut de la langue romani par rapport à celui de la langue majoritaire, dans le système scolaire et dans la société en général</li> </ul>	<p>minorités</p> <p>Centres de formation</p> <p>Universités</p> <p>Instituts de recherche et de formation</p>	<p>professionnels pour la langue romani</p> <p>Existence d'un nombre plus important d'enseignants de langue romani</p>
<p><b>6. Reconnaître l'histoire des Roms comme partie intégrante de l'histoire nationale et européenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une Journée de la Mémoire pour les Roms</li> <li>- Produire des fiches pédagogiques sur l'histoire et la culture des Roms qui mettent en évidence la place des Roms dans l'histoire européenne, y compris des sujets comme la marginalisation, la discrimination et l'holocauste</li> <li>- Réaliser des monographies, des fiches pédagogiques, des manuels sur l'histoire des Roms et le diffuser dans les écoles, les musées et les centres culturels roms</li> </ul>	<p>Organisations européennes et internationales</p> <p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>Collaboration avec le ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Instituts de recherche</p>	<p>Support didactique pour l'histoire des Roms</p> <p>Commémoration de l'holocauste rom</p> <p>Existence et multiplication des outils pédagogiques pour les enseignants</p>
<p><b>7. Mettre en valeur le patrimoine culturel rom dans une perspective de dialogue interculturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'organisation des ateliers dans les centres culturels et les musées en mettant l'accent sur l'interactivité entre les participants roms et non-roms</li> <li>- Intégrer dans les programmes des festivals culturels des éléments de la culture rom</li> <li>- Célébrer au niveau local, national et européen les événements importants de l'histoire rom</li> </ul>	<p>Musées et centres culturels</p> <p>Structures éducatives extrascolaires</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms</p>	<p>Prise de conscience, respect, et valorisation du patrimoine culturel rom</p> <p>Intégration du patrimoine culturel rom dans le patrimoine culturel européen</p>



<p><b>8. Valoriser la littérature rom et offrir un cadre d'expression culturelle pour les Roms dans les écoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des soutiens pour l'organisation de concours, de prix et pour la diffusion des publications</li> <li>- Faire connaître la littérature rom existante par sa reproduction et sa distribution</li> <li>- Encourager l'écriture et la diffusion des contes, récits, nouvelles littéraires et poésie</li> <li>- Mettre à disposition des salles de l'école pour des événements culturels (exposition, spectacles etc.)</li> </ul>	<p>Ecoles</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Ministère de l'éducation et ses structures locales</p> <p>Collaboration avec le ministère responsable des affaires des minorités</p> <p>Maisons d'éditions, bibliothèques</p> <p>Media</p> <p>Communautés roms</p>	<p>Prise en compte et valorisation de l'existence de la littérature rom, ainsi que sa reconnaissance dans la littérature nationale et européenne</p> <p>Estime de soi et image positive de l'identité chez les jeunes et adultes roms</p> <p>Amélioration des attitudes envers les Roms</p> <p>L'amélioration de l'image de l'école dans la communauté rom et une plus grande confiance dans l'école</p>
<p><b>9. Faire connaître la culture des Roms à travers les média</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des espaces de diffusion positant l'image des Roms (traditions, exemples de pratiques positives) dans les journaux, postes radio et télévision</li> <li>- Organiser des activités interculturelles périscolaires relevant de l'éducation interculturelle, notamment tables rondes, fondées sur le débat, la recherche d'idées et des ateliers interactifs, groupes de discussion, expositions de photo et d'art, brochures, prospectus, affiches et spectacles avec des élèves roms et non roms, célébrations communes, écoles d'été pour des élèves roms et non roms</li> </ul>	<p>Média</p> <p>Ministère de l'éducation et le ministère responsable des affaires des minorités et media et ses structures locales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p>	<p>Réduction des stéréotypes et préjugés négatifs</p> <p>Compréhension et appréciation de la culture rom</p> <p>Estime de soi et image positive dans les yeux des autres</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la visibilité de la culture rom dans l'espace publique</li> <li>- Organiser des campagnes publiques sur la valorisation de l'estime de soi</li> </ul>		
--	--	--	--

#### **4. RESPONSABILISATION ET PARTICIPATION (la société civile et les leaders de la communauté rom)**

Un défi majeur des sociétés d'aujourd'hui est de veiller à ce que les minorités participent sur un pied d'égalité au processus décisionnel et à l'exercice du pouvoir. Les Roms en Europe ne participent pas à ces processus et vivent en exclusion depuis des siècles. Les conséquences pour les Roms en ont été la dévalorisation de leur ressources culturelles et traditionnelles, de leur compétences et de leur identité, qui ont conduit à leur tour à leur dépendance sur les plans économique et social. Pour remédier à cette situation, il faut donner aux Roms les moyens de s'émanciper à tous les niveaux de manière à ce qu'ils puissent participer pleinement à la définition de leur avenir. Une des mesures les plus importantes serait la nécessité d'instaurer des dispositions en faveur de la participation des Roms à la prise des décisions au niveau local et national et des formations afin d'apporter aux Roms les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur droits. De leur côté les Roms doivent s'investir et participer dans les actions développées.

#### **L'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS CE DOMAINE**

**Dans le cadre du projet d'éducation des enfants roms du Conseil de l'Europe, les représentants de la communauté rom sont impliqués à chaque étape du projet et participent activement à la mise en œuvre des politiques les concernant. L'idée d'impliquer les représentants provenant de la communauté dans le développement du projet correspond avec le principe plus général de stimuler la participation directe et la responsabilisation des membres de ces communautés.**

**Dans le cadre du projet « Éducation à la citoyenneté démocratique » (ECD) qui a été lancé en 1997, une des activités a été le lancement des sites de citoyenneté (les sites de citoyenneté concernant les populations rom/tsigane et voyageur ont été mis en place en Bulgarie, Espagne, Irlande et Portugal). Ces sites concernent la gestion de la vie démocratique et encouragent les membres de certains groupes, victimes d'exclusion sociale notamment, à participer activement à leur développement personnel et à celui de la communauté, ainsi qu'aux processus décisionnels et à la démocratie participative.**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Mesures</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Résultats attendu</b>
<b>1. Initier des démarches éducatives afin de favoriser la participation des Roms à la prise des décisions et à la mise en oeuvre des politiques les concernant</b>	<p>Créer des bureaux d'information et d'entraide pour les Roms en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'évaluer l'efficacité des mesures prises les concernant,</li> <li>- d'informer les Roms au sujet des mesures gouvernementales</li> <li>- de coopérer avec les organisations roms et/ou pro-roms au développement des programmes</li> <li>- de développer des activités de défense de la cause des Roms conduites par des organisations non gouvernementales et associations roms</li> </ul>	<p>Autorités nationales et locales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations roms</p>	<p>Une participation plus active des Roms à la prise des décisions au niveau local et national</p> <p>Les Roms acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur droits</p> <p>Meilleure participation des Roms à la vie commune et un meilleur intérêt pour la vie publique</p> <p>Amélioration des standards de vie des Roms</p>
<b>2. Former les Roms afin d'acquérir les compétences nécessaires en vue d'améliorer la communication entre les pouvoirs publics et les Roms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Employer des médiateurs au plan local pour favoriser la médiation avec les pouvoirs publics</li> </ul>	<p>Autorités locales</p> <p>Communautés roms et médiateurs</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p>	<p>Des compétences nécessaires pour la communication entre la communauté rom et les autorités locales</p> <p>Des compétences qui permettent un meilleur accès des Roms aux services publics</p> <p>Une meilleure communication des droits et responsabilités civiques</p>
<b>3. Favoriser l'émancipation des Roms par une prise de conscience civique et par le sentiment d'appartenance collective</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des postes de Conseiller rom chargés d'examiner les questions relatives à la minorité rom dans les gouvernements et au niveau de l'administration locale</li> </ul>	<p>Autorités nationales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms</p>	<p>Sentiment d'appartenance collective pour les Roms</p> <p>Plus de confiance dans les Institutions de démocratie</p> <p>Meilleure connaissance des droits et des responsabilités</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des programmes de formation sur les structures de démocratie participative</li> <li>- Initier des programmes de formation à la citoyenneté pour les leaders et les militants roms</li> </ul>		
<p><b>4. Favoriser l'émancipation des Roms en stimulant leur potentiel d'organisation personnelle et les initiatives d'entraide</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les jeunes roms à élaborer et à mettre en place des projets de développement local</li> <li>- Encourager l'autogestion et l'esprit communautaire sur la base des droits et responsabilités civiques</li> <li>- Favoriser la solidarité, l'entraide et l'équité à travers des programmes de formation des adultes et des jeunes</li> </ul>	<p>Ministère responsable des affaires des minorités et ses structure locales</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communautés roms et non-roms</p>	<p>Niveau d'instructions plus élevé des jeunes roms</p> <p>Création des groupes d'entraide</p> <p>Apport d'un soutien technique à la résolution des problèmes économiques et sociaux</p> <p>Développement des relations de partenariat avec les autorités locales</p> <p>Plus de solidarité entre les Roms à l'intérieur de la communauté et aussi entre les Roms et les non-Roms</p>
<p><b>5. Favoriser l'émancipation des jeunes roms</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des programmes de stages et de formation ainsi que des cours de diplomatie destinés aux responsables de jeunesse roms, aux jeunes directeurs des organisations non gouvernementales et associations</li> <li>- Créer de réseaux des jeunes roms</li> <li>- Organiser des activités de sensibilisation et de formation en vue de donner aux jeunes roms les moyens de travailler plus efficacement au sein de leur associations</li> </ul>	<p>Ministère responsable des affaires des minorités et ses structure locales</p> <p>Centres de formation</p> <p>Organisations non gouvernementales et associations</p> <p>Communauté rom</p>	<p>Promotion du potentiel des jeunes responsables roms dans la perspective du développement de la communauté</p> <p>Un nombre plus important de jeunes fonctionnaires roms qui poursuivent leur carrière dans les administrations publiques locales et nationales.</p>

	- Stimuler l'emploi de fonctionnaires roms dans les administrations locales et les services publics		
<b>6. Favoriser l'émancipation des femmes roms dans leur contextes locaux et familiaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des ateliers pour les femmes roms pour leur offrir la possibilité d'apprendre un métier, de faire une formation professionnelle</li> <li>- Développer des programmes de formation nécessaires à rendre les femmes plus capables et préparées à participer à la vie politique et à défendre leur droits</li> <li>- Donner plus de visibilité aux activités menées par les femmes roms par la création des réseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisations non gouvernementales et associations</li> <li>Centre de formation et d'éducation des adultes</li> <li>Ministère de travail et ses structures locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte et intégration des questions des femmes dans les politiques et les stratégies en faveur des Roms</li> <li>Emancipation des femmes roms en leur apportant les compétences qui leur assureraient un revenu, et ce faisant une autonomie accrue, sans qu'il y ait incompatibilité avec leur culture rom traditionnelle</li> <li>Les femmes roms mieux préparées pour participer à la vie politique</li> </ul>

## CONCLUSIONS

Ces lignes d'action ne peuvent traduire entièrement toute la diversité des actions à prévoir dans le domaine de l'éducation. Ce document propose une série de mesures envisageables aux niveaux local et national pour mettre en œuvre la Recommandation (2000)4 et qui peuvent être adaptés en fonction des particularités de la communauté rom dans le pays concerné et en rapport avec la législation nationale. Les mesures citées sont inspirées pour une part des pratiques innovantes de différents pays, où des stratégies intégrées commencent à voir le jour. Elles devraient être poursuivies dans l'ensemble des pays où la minorité rom est présente. Pour optimiser les bénéfices de ces stratégies il faut garder à l'esprit que les initiatives en faveur de l'éducation des Roms doivent s'appuyer par des stratégies plus globales de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des opportunités d'emplois.

Conseil de l'Europe  
 Direction de l'Éducation Scolaire, Extra Scolaire et de l'Enseignement Supérieur  
 Division de la Dimension européenne de l'Éducation  
 Contact : [aurora.aillincai@coe.int](mailto:aurora.aillincai@coe.int)